

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Météo-France

Commissariat général  
au développement durable

**Décision n° 2014-2036 du 8 décembre 2014 portant modification des décisions n° 2009-1629 du 11 mars 2009 portant organisation générale de l'établissement en matière financière et comptable, n° 2009-1631 du 11 mars 2009 portant définition des niveaux de prise en compte des besoins de l'établissement en matière de travaux, fournitures et services, et n° 2009-1634 du 11 mars 2009 fixant l'étendue des compétences des ordonnateurs secondaires**

NOR : DEVD1522618S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de Météo-France,

Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo-France;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment ses titres I<sup>er</sup> et III;

Vu le décret du 19 décembre 2013 portant nomination du président-directeur général de Météo-France;

Vu la décision portant organisation générale de Météo-France, dans sa version applicable le 1<sup>er</sup> octobre 2011;

Vu la décision n° 2009-1629 du 11 mars 2009 modifiée portant organisation générale de l'établissement en matière financière et comptable;

Vu la décision n° 2009-1631 du 11 mars 2009 modifiée portant définition des niveaux de prise en compte des besoins de l'établissement en matière de travaux, fournitures et services;

Vu la décision n° 2009-1634 du 11 mars 2009 modifiée fixant l'étendue des compétences des ordonnateurs secondaires;

Vu la décision n° 2014-2035 du 8 décembre 2014 portant organisation des procédures de passation des marchés publics de l'établissement,

Décide :

### Article 1<sup>er</sup>

À l'article 2 de la décision n° 2009-1629 du 11 mars 2009 susvisée est ajouté l'alinéa suivant :

« – le service régional de Saint-Pierre-et-Miquelon. »

À l'article 3 de la même décision, les mots : « – la direction de la production, », « – l'École nationale de la météorologie, » et « – le service régional de Saint-Pierre-et-Miquelon. » sont supprimés.

Les derniers alinéas des articles 5 et 7 de la même décision sont supprimés.

À l'article 6 de la même décision, les mots : « – la direction de la production, » et « – l'École nationale de la météorologie, » sont supprimés.

### Article 2

I. – À l'article 1<sup>er</sup> de la décision n° 2009-1631 du 11 mars 2009 susvisée, les mots : « – le service de Saint-Pierre-et-Miquelon » sont supprimés.

II. – Le tableau annexé à cette décision est remplacé par le tableau annexé à la présente décision.

#### Article 3

I. – L'article 3 de la décision n° 2009-1634 du 11 mars 2009 susvisée est ainsi rédigé :

#### « Article 3

Par dérogation à l'article 1<sup>er</sup>, la direction du centre de Toulouse est ordonnateur secondaire des dépenses et des recettes de la direction de la qualité, de la direction de la production et de l'École nationale de la météorologie. Le budget attribué à ces directions par la direction générale lui est délégué.

La direction du centre de Toulouse est ordonnateur secondaire des dépenses relatives aux déplacements des personnels de la direction des systèmes d'observation, de la direction des systèmes d'information et du Centre national de recherches météorologiques. »

II. – L'article 11 de la même décision est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Le directeur du centre de Toulouse peut déléguer sa signature aux directeurs des services mentionnés à l'article 3 ainsi qu'à leurs collaborateurs placés sous son autorité d'ordonnateur. »

#### Article 4

La secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision, qui prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 8 décembre 2014.

*Le président-directeur général de Météo-France,*  
J.-M. LACAVE

## ANNEXE

### LISTE DES FOURNITURES ET SERVICES COURANTS RELEVANT D'UNE PROCÉDURE DE COORDINATION DES ACHATS

DOMAINE	OBJET	SERVICES concernés
Fournitures et services informatiques	Fourniture de matériels informatiques pour la bureautique de Météo-France (postes fixes, nomades, serveurs)	Métropole
	Acquisition des serveurs de production et de développement et des systèmes d'exploitation associés	Métropole et outre-mer
	Maintenance des serveurs de production et de développement et des systèmes d'exploitation associés	Métropole et outre-mer
	Acquisition et maintenance de logiciels de gestion des événements	Métropole et outre-mer
	Acquisition de logiciels Microsoft	Métropole et outre-mer
	Acquisition et maintenance de solutions de sécurisation du SI (antivirus, solution de sécurisation des nomades, équipements filtrants...)	Métropole et outre-mer
Fournitures de matériels techniques	Fourniture d'hélium avec location des bouteilles et cadres nécessaires aux mesures en altitude	Métropole
	Fourniture de capteurs et autres équipements destinés aux réseaux d'observation au sol de Météo-France	Métropole et outre-mer
	Fournitures de pièces détachées et sous-ensemble radar	Métropole et outre-mer
	Fournitures de tubes pour les radars du réseau d'observations	Métropole et outre-mer
	Fourniture de ballons dilatables destinés aux radiosondages	Métropole et outre-mer
	Fourniture de radiosondes	Métropole et outre-mer
Services de télécommunications	Fourniture de services de télécommunications « audiotel, télérel, et accueil »	Métropole
	Fourniture de services de télécommunications: téléphonie et transmissions de données (terrestre ou satellite), INMARSAT, liaisons internationales, Internet	Métropole
	Fournitures de prestations de téléphonie mobile nationales et internationales	Métropole
Services logistiques	Transports de matériels météo par voie aérienne, maritime et terrestre et opérations de douane pour DOM-TOM ou pays étrangers	Métropole et outre-mer
	Fournitures et gestion de titres de transport et de prestations de services annexes relatives aux déplacements du personnel de Météo-France	Regroupement par site : Saint-Mandé : DG, D2C, DIRIC Toulouse : DCT, ENM, DP, DSO, DSI, CNRM Autres non concernés
	Achats de petites fournitures de bureau	Métropole
	Fournitures de papiers pour la reprographie	Métropole
	Fourniture de carburants, ingrédients et prestations de services pour les véhicules	Métropole
	Achats de véhicules neufs	Métropole et outre-mer